

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Séance du Collège du 23 avril 2020

Le 23 avril 2020, le Collège de l'Hadopi s'est réuni en séance organisée au moyen d'une conférence téléphonique dans les conditions prévues par l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 et le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014.

Participaient à cette séance les membres du Collège suivants :

Membres titulaires : Denis RAPONE, Laurence FRANCESCHINI, Brigitte GIRARDIN, Alain LEQUEUX, Bernard TRANCHAND, Monique ZERBIB ; Marcel ROGEMONT ; Alexandra BENSAMOUN.

ORDRE DU JOUR

Présentation du plan de réintégration des locaux de l'Hadopi ; présentation des réflexions en cours sur la campagne de communication de l'Hadopi, réalisée avec le soutien du Centre national du cinéma et de l'image animée ; marchés publics ; approbation du relevé de conclusions de la séance du Collège du 2 avril 2020.

La séance du Collège est ouverte par un message électronique du Président envoyé aux membres à 11h40.

POINTS ABORDÉS

Présentation du plan de réintégration des locaux de l'Hadopi

La secrétaire générale présente, aux fins d'information du Collège, le plan de réintégration des locaux de l'Hadopi par les agents à l'issue de la période de confinement. Conformément à la recommandation du Gouvernement, le télétravail sera favorisé pour le plus grand nombre possible d'agents, à savoir ceux dont la présence physique n'est pas absolument indispensable à l'exercice de leurs missions. Sont prévus, avant le 11 mai 2020 : la désinfection des locaux ; la livraison de masques grand public et de masques FFP1 ainsi que de flacons de gel hydro-alcoolique (les masques et les flacons étant d'ores et déjà commandés). L'ensemble des agents, en nombre restreint, qui devront être présents sur site porteront les masques mis à leur disposition (avec notice d'emploi) par l'Hadopi et se verront remettre des flacons de gel hydro-alcoolique. Afin de respecter les mesures de distanciation sociale, les bureaux ne seront occupés que par un seul agent et les salles de réunion seront réaménagées en conséquence. Dans le hall d'entrée, l'hôtesse d'accueil sera protégée par une vitre de séparation et les entrants seront invités à se laver les mains dès leur arrivée.

Les toutes prochaines séances du Collège resteront organisées au moyen d'une conférence téléphonique dans les conditions prévues par l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 et le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014

Présentation des réflexions en cours sur la campagne de communication de l'Hadopi, réalisée avec le soutien du Centre national du cinéma et de l'image animée

Cette future campagne sera réalisée en partenariat avec le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et avec des acteurs de l'écosystème de la protection du droit d'auteur, en particulier l'Association de Lutte contre la Piraterie Audiovisuelle (ALPA). La campagne a pour ambition de modifier les comportements de consommation de la population des 15- 35 ans, en soulignant les raisons personnelles et tangibles de préférer l'offre légale à la consommation illicite.

Marchés publics

La secrétaire générale présente, pour que soit recueilli l'avis du Collège un marché de prestations techniques d'hébergement du système d'information de la réponse graduée consistant, à titre principal, en la prise en charge de la plateforme d'hébergement puis de l'hébergement du système d'information utilisé dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de réponse graduée. La procédure retenue pour la mise en concurrence de ce marché sera un appel d'offres ouvert, de manière formalisée avec une publication au niveau européen

En outre, les membres du Collège sont informés de l'ouverture d'un marché d'étude quantitative sur l'usage et la perception, par les personnes privées intervenant à titre professionnels et les collectivités locales mettant à disposition de tiers leurs accès à Internet, des moyens de sécurisation de leur connexion.

Ouverture des votes concernant l'avis du Collège sur le marché de prestations techniques d'hébergement du système d'information de la réponse graduée, par un message du Président transmis aux membres par voie électronique à 12h30, pour une durée de 15 minutes :

Votes exprimés : 8

Votes favorables : 8

Le Président fait part des résultats à l'ensemble des membres et constate que l'avis du Collège sur le marché de prestations techniques d'hébergement du système d'information de la réponse graduée proposé est favorable à l'unanimité des votes exprimés.

Approbation du relevé de conclusions

Ouverture des votes, par un message du Président transmis aux membres par voie électronique à 12h35, pour une durée de 15 minutes :

Votes exprimés : 8

Votes favorables : 8

Le Président fait part des résultats à l'ensemble des membres du Collège et constate que le relevé de conclusions de la séance du 2 avril 2020 est approuvé à l'unanimité des votes exprimés.

La séance du Collège est close par un message électronique du Président envoyé aux membres à 12h50.

Le 7 mai 2020

Denis RAPONE